Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 48 (1919)

Heft: 20

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

* *

Annales fribourgeoises. — Revue fribourgeoise d'histoire, d'art et d'archéologie. Fragnière, frères, imprimeurs-éditeurs.

Sommaire du Nº 5, septembre-octobre 1919:

Sépultures, dans l'église de Königsfelden, des chevaliers tombés à Sempach. Les fresques de la chapelle et le costume des chevaliers, par F^{rs} Reichlen. — Un annaliste fribourgeois inconnu, Guillaume Gruyère (XV^{me} siècle) (suite et fin), par Pierre de Zurich. — La famille Alex (suite), par Paul Æbischer.

* *

Nos loisirs, revue littéraire moderne paraissant le 1er et le 15 de chaque mois, 18, rue d'Enghien, Paris.

Sommaire du Nº du 15 novembre :

Edmond Jaloux, Les barricades mystérieuses. Commencement d'un conte d'amour honnête. La situation singulière, dans laquelle se trouvent les principaux personnages est décrite dans un style d'une rare élégance. — André Birabeau, Pipette et Zénana. Trait de mœurs parisiennes. Pour faire disparaître la mésintelligence qui règne entre eux, le mari apprend à parler chiffons et madame s'exerce à parler sérieux, et l'accord est fait. - Emile Baumann, La rencontre. Conte délicieux. Crainte mortelle d'une femme, dont le mari a disparu dans une tournée de patrouille. Un soir, elle voit arriver un pauvre militaire blême et maigre à faire pitié. C'est bien lui, il a pu s'échapper de la geôle allemande, dans laquelle prisonnier il avait été enfermé. — Jacques Bousquet, Un palais et un cœur. Episode de la vie de Perlot, un amateur de théâtre, qui débute comme commis chez le richissime banquier Levildain, réussit à gagner la confiance de son maître et est admis à épouser la jeune fille de la maison. — Pierre Chaine, Une leçon de choses. Toto a de mauvaises notes hebdomadaires. Pour faire l'application d'un principe de Rousseau, son papa lui donne une leçon de choses : l'enfant ira canoter comme il le désire, mais ensuite il ne mangera pas, et l'enfant saisit le précepte de la nécessité du travail. — Jules Bertaut, Les amies de Sainte-Beuve. Intéressants détails sur les rapports que le grand critique a eus avec Mme Hugo, George Sand, Mme d'Arbouville, Mme Juste Olivier et la princesse Mathilde. — Francis Miomandre, Le cabinet chinois (suite et fin). Aventures d'un Tourangeau qui a délaissé son milieu provincial pour aller demeurer à Paris, où, pour sa perte, il fréquente les théâtres.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — Dans sa séance du 3 novembre, le Conseil d'Etat a nommé M. Odilon Bæriswyl, à Praroman, instituteur à l'école mixte de Cormérod, et M^{lle} Alice Débieux, au Saulgy, institutrice à l'école, mixte de La Vounaise.

— Extrait du message du Conseil d'Etat relatif à l'enseignement agricole. — L'Université de Fribourg est appelée à former nos futurs professeurs dans l'enseignement supérieur et secondaire, nos agronomes et nos ingénieurs ruraux. Le projet de loi que nous avons l'honneur de soumettre à vos délibérations prévoit, en second lieu, l'enseignement secondaire agricole, concrétisé par ce que nous appelons l'*Institut agricole*. Celui-ci sera le centre de tout notre enseignement agricole secondaire. Il comprendra, selon notre projet, l'école fribourgeoise d'agriculture (théorique et pratique), avec un enseignement d'une durée de deux à trois ans; une école normale agricole, pour la formation des maîtres et des maîtresses qui se voueront à l'enseignement primaire et à l'enseignement ménager agricole; une école agricole d'hiver, pour les jeunes gens qui ne peuvent consacrer aux études agricoles que les seuls mois de la morte saison.

L'Institut organisera, selon les besoins des différentes contrées du pays, des écoles permanentes ou temporaires, pour l'enseignement de l'arboriculture, de l'horticulture, de la culture maraîchère et de l'apiculture.

L'école ou les écoles de laiterie pourront être rattachées éventuellement à l'Institut. Celui-ci comprendra, enfin, une station d'essais et de recherches agricoles, avec un office de renseignements pour tout ce qui concerne l'agriculture.

L'école de laiterie de Pérolles a rendu d'excellents services. Le projet en prévoit le maintien et même le développement par l'organisation d'écoles temporaires de laiterie, destinées surtout à l'enseignement théorique, combinées avec des cours d'alpiculture, à l'intention des jeunes gens qui sont déjà entrés dans la pratique, mais auxquels les connaissances scientifiques font défaut. Ces dernières écoles formeraient le pendant des cours agricoles d'hiver.

Nous prévoyons, comme section de l'Institut agricole, l'organisation d'une école normale pour la formation des maîtres chargés de l'enseignement de l'agriculture dans les écoles régionales et primaires.

Le programme actuel de notre Ecole normale d'instituteurs est trop chargé par les matières qui doivent faire l'objet de la préparation pédagogique pour qu'il soit possible de songer à y ajouter les branches nécessaires à la formation des candidats à l'enseignement agricole. D'autre part, l'Ecole normale n'est pas outillée pour enseigner l'agriculture d'une manière méthodique. Il importe que nous ayons, au point de vue agricole, un corps enseignant pourvu d'une formation professionnelle accomplie et qui puisse contribuer ainsi à répandre la science agricole dans nos milieux campagnards.

Depuis quelques années, nos écoles ménagères, qui constituent un enseignement post-scolaire, ont rendu d'excellents services. Il importe aujourd'hui d'accentuer les progrès réalisés grâce à cet enseignement, en le développant encore et en l'élevant au rang d'un enseignement moyen.

Il faut élever le rôle de la femme dans nos exploitations agricoles. Notre projet prévoit la création de cours ménagers agricoles qui seront le pendant des cours d'hiver. Lorsque les élèves des cours d'hiver auront quitté l'établissement, celui-ci pourra organiser pendant l'été les cours ménagers, qui perfectionneront d'abord l'enseignement donné dans les écoles ménagères actuelles et l'orienteront vers les branches particulièrement nécessaires à nes fermières. Les expériences faites en ce domaine, dans quelques-unes de nos écoles de la Suisse (Sursee, Plantahof, Münzingen), donnent les meilleurs résultats.

L'Institut agricole sera appelé à organiser des écoles spéciales pour développer certaines branches qui réclament des connaissances et dont la diffusion doit se généraliser, pour produire tous les résultats qu'on peut attendre de leur pleine exploitation. C'est ainsi que l'arboriculture, l'économie alpestre, les cultures maraîchères, pourront faire l'objet des cours temporaires ou d'un enseignement volant, suivant les besoins propres aux différentes contrées du canton.

L'Institut agricole devra, enfin, posséder une station d'essais et de recherches, avec un office de renseignements pour tout ce qui concerne l'agriculture. La Confédération a créé, il est vrai, des stations fédérales d'analyses et de recherches agricoles. Notre Institut tirera cependant de grands et multiples avantages, tant pour l'instruction du corps enseignant que pour celle des élèves, s'il possède une ou plusieurs stations de recherches agricoles, dont les travaux scientifiques convergeront tous vers ce but : le progrès de l'agriculture dans toutes les branches.

Explorer le champ immense des sciences sur lequel repose l'art agricole, étudier la nature des sols et les phénomènes qui s'accomplissent dans leur sein, chercher à réaliser l'accord des terres, des récoltes et des climats, surprendre dans les tissus des plantes et des animaux les secrets de leur vie, de leur croissance, de leur alimentation, connaître les maladies qui les menacent, les ennemis qui les guettent, telle est la mission de cette institution.

Descendant de la science à ses applications, du général au particulier, ces organisations étudient par des expériences rationnelles les facteurs qui exercent leur répercussion sur l'agriculture locale. Elles renseignent l'agriculteur sur la composition de ses terres, sur le choix des engrais et des aliments du bétail, elles discernent et lui signalent les meilleures variétés de plantes, et les méthodes les plus sûres de protection contre leurs ennemis. Elles le défendent enfin contre les fraudeurs, grâce à l'analyse qui vérifie les matières premières qu'il achète : grains, semences, aliments. Ces stations d'essais et de contrôle sont les bonnes conseillères de nos paysans. Elles vérifient pour lui, scientifiquement, ses opérations; elles l'aident à marcher dans la voie du progrès, à diriger, en un mot, le plan de ce bel édifice que représente l'économie d'une exploitation rurale.

Grâce à d'autres moyens auxiliaires d'enseignement, que nous prévoyons à l'article 3 de notre projet, — l'inspection agricole et

les stations d'élevage — notre Institut agricole pourra achever de remplir son rôle, en donnant une large publicité aux résultats de ses travaux. L'agriculteur, harcelé par les difficultés continuelles de la vie, n'a que peu de loisirs pour s'informer spontanément des choses nouvelles; il faut les lui apporter. Dans tous les pays où l'agriculture a fait des progrès marqués, on peut constater que les stations d'essais ont joué un rôle prédominant.

Notre projet prévoit l'organisation d'au moins une école régionale par district. Cet enseignement moyen sera celui qui se rapprochera le plus du petit agriculteur. Il préparera les élèves à suivre, avec plus de succès, l'école agricole d'hiver et donnera à ceux qui ne peuvent continuer leurs études des connaissances leur facilitant la compréhension des revues et des journaux professionnels; il leur fournira en même temps d'utiles notions qu'ils ne posséderaient pas sans cet enseignement.

L'industrie et le commerce ont, dans tous nos districts, des écoles professionnelles du degré moyen, pour l'instruction des apprentis. Il nous paraît nécessaire de mettre à la disposition de l'agriculture les moyens d'acquérir des connaissances équivalentes dans son domaine propre.

Notre projet prévoit, enfin, que les communes pourront organiser dans les cours supérieurs de l'école primaire un enseignement agricole, donné par des maîtres ayant acquis à l'Institut agricole les connaissances nécessaires à l'enseignement rationnel de l'agriculture. Nous ne pouvons pas espérer, bien que ce fût notre désir, de voir tous les fils de nos paysans suivre les cours d'une école régionale où d'autres écoles agricoles. Il importe donc, pour que les notions rudimentaires de l'agriculture pénètrent dans toutes les fermes, que l'école primaire s'oriente de plus en plus vers la formation professionnelle de nos futurs agriculteurs.

Famille catholique cherche auprès de 2 garçons, 8 et 10 ans

GOUVERNANTE D'ENFANTS

pour surveiller tâches d'école.

Envoyer offres avec copie de certificats, indication d'âge et prétentions de gages sous chiffre P 3553 M à Publicitas S. A., LAUSANNE.